

Image not found or type unknown



## Carte de séjour et divorce

Par **hurray**, le **21/08/2013** à **12:27**

Bonjour,

J'ai une carte de séjour qui arrive à terme en 2018. J'étais marié à une française pendant 9 ans et nous venons de divorcer. Je voudrais savoir si j'aurai des soucis quand je vais renouveler ma carte de séjour en 2018. Et est-ce que je peux faire une demande à la nationalité française avant 2018 même si je ne suis plus marié à une française?

Merci.